des forces spéciales ⁶⁷. Ce qui n'empêche pas l'état-major des armées de mettre en avant la dimension humanitaire

dans sa communication vers les politiques ⁶⁸, affirmant qu'elle équilibre la dimension militaire et qu'elle justifie

la progression vers Kigali⁶⁹.

En pratique, jusqu'à fin juin, l'essentiel de l'activité officielle de Turquoise est consacré à la logistique, ainsi qu'au renseignement tant militaire qu'humanitaire. Peu après son arrivée, le général Lafourcade est contacté par le chef d'état-major des FAR, le général Bizimungu, et accepte de le recevoir secrètement à Goma. Les troupes de ce dernier ont pourtant été officiellement rendues responsables du génocide depuis plus d'un mois devant l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires étrangères Alain Juppé. Le général Lafourcade raconte: « Très rapidement, le général Bizimungu m'accorde que certaines unités des FAR ont participé aux massacres! Je suis estomaqué par sa franchise. » La réaction du général Lafourcade est révélatrice: « À cet instant, je le regarde pourtant comme un militaire, non comme un criminel de guerre. » 70

Certains officiers français rencontrent même des membres du gouvernement intérimaire rwandais. Le colonel Rosier reçoit le 25 juin les ministres de la Défense et des Affaires étrangères, qui lui demandent, en vain, des munitions ⁷¹. Le colonel Tauzin discute le 30 juin avec le ministre des Transports ⁷², et déclare le lendemain que le gouvernement rwandais et son armée « sont des organisations légales ⁷³ ».

Le génocide des Tutsis occulté

Les officiers de terrain et les militaires du rang n'ont pas tous été informés qu'ils intervenaient dans le cadre d'un génocide, et que celui-ci visait les Tutsis 74. Le capitaine Ancel explique que c'est la seule opération où il est intervenu sans que sa hiérarchie ne lui en ait expliqué le contexte⁷⁵; un autre capitaine compare la situation à celle de « deux enfants qui se disputent, on ne cherche pas à savoir qui a raison 76 ». La responsabilité des massacres fait même parfois l'objet d'une présentation rigoureusement contraire à la réalité, si l'on en croit l'adjudant-chef Prungnaud à qui le colonel Rosier explique, le 23 juin 1994, « que les Tutsis sont des "envahisseurs" qui "zigouillent" "tous les autres", c'est-à-dire les Hutus, civils et militaires confondus⁷⁷ ». Même les médecins n'ont pas été prévenus du contexte et donc du type d'interventions qu'ils devront réaliser 78; certains constatent vite sur place la réalité du génocide 79, tandis que d'autres persistent des années plus tard à ne mentionner que la guerre civile 80.

Pourtant, en interne, la haute hiérarchie militaire est bien informée. Dès le 8 avril 1994, l'ordre d'opération d'Amaryllis atteste que l'état-major français connaît la nature génocidaire des massacres, leurs auteurs et leurs victimes!. Durant le génocide, la Direction du renseignement militaire informe que les Hutus extrémistes tuent systématiquement des centaines de milliers de

I. Lire supra, p. 124.

Tutsis et des opposants hutus ⁸¹. Le 15 juin 1994, une fiche de « présentation générale de l'opération française au Rwanda » établie par l'état-major des armées est très claire sur la nature, les auteurs et les victimes du génocide : « un véritable génocide perpétré par certaines unités militaires rwandaises (garde présidentielle) et par les milices hutues à l'encontre de la minorité tutsie de la population ou de certains cadres hutus modérés ⁸² ».

L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda

De manière significative, cette information cruciale disparaît des documents qui émanent des responsables civils et militaires de l'opération Turquoise. En transmettant au ministère de la Défense le « Mémoire sur une opération militaire au Rwanda» contenant cette fiche de l'état-major des armées 83, ou en rappelant au général Lafourcade les éléments de langage à utiliser 84, l'amiral Lanxade s'abstient d'utiliser le mot « génocide », qu'il remplace par l'expression « massacres interethniques ». Son adjoint le général Germanos l'imite lorsqu'il rédige l'ordre d'opérations de Turquoise dans lequel il transmet les instructions de l'état-major : il y mentionne de « très graves affrontements interethniques », en attribuant les massacres de Tutsis aux « bandes formées de civils ou de militaires hutus incontrôlés » 85. Les analystes de Matignon et du ministère de la Défense sont sur la même ligne 86.

La mention du génocide des Tutsis réapparaît, fidèlement reprise de la note de l'état-major des armées du 15 juin, lorsque le général Lafourcade, commandant la force Turquoise, l'utilise, le 25 juin 1994, dans son ordre d'opération n° 1. Cependant, après avoir écrit: « En

parallèle aux opérations militaires, les milices hutues et la garde présidentielle ont perpétré des massacres de Tutsis », il ajoute: «Des massacres auraient été aussi commis en zone FPR. » 87 Cette symétrie est factice ¹. Le conditionnel exprime bien à quel point cette information doit être prise avec précaution. En réalité, la « zone FPR » est la zone où le FPR a déjà arrêté le génocide des Tutsis commis avant son arrivée 88. En outre, le général Lafourcade affirme que personne ne l'avait prévenu que le gouvernement rwandais avait une responsabilité dans le génocide: « Quand j'interviens, je sais qu'un génocide est en cours, mais je ne sais pas qui [...] le commet⁸⁹.» Interrogé à ce sujet, l'amiral Lanxade explique avoir, selon l'usage, transmis jusqu'au terrain toutes les informations à sa disposition... mais estime que les hommes de terrain en savaient plus que lui: «Dans ce cas particulier, c'était plutôt eux qui faisaient remonter l'information 90. »

Ainsi, un mois après la reconnaissance publique par le ministre Alain Juppé de la nature et des auteurs du génocide, à l'heure d'engager des troupes sous mandat de l'ONU pour y mettre fin par une opération préparée depuis plusieurs semaines, et bien que nourrie des notes des services de renseignement, l'ensemble de la chaîne de commandement affirme aujourd'hui avoir ignoré la réalité de la situation.

L'escamotage du génocide des Tutsis et du rôle qu'y jouent les autorités rwandaises, qu'il constitue ou non

^{1.} Sur l'invention du « double génocide », lire infra, p. 364.

75. Guillaume Ancel, *Rwanda, la fin du silence, op. cit.,* p. 195; Laurent Larcher, «La version officielle de "Turquoise" remise en cause», *La Croix,* 24 juin 2018.

76. Capitaine «Henri» (pseudonyme), *in* Hubert Le Roux et Antoine Sabbagh, *Paroles de soldats*, *op. cit.*, p. 110.

77. Laure de Vulpian et Thierry Prungnaud, Silence Turquoise, op. cit., p. 103.

78. Entretien de François Graner avec le D^r André Garron, 23 août 2018; D^r François Pons, au procès Boudiguet c/ Pons et Rigal, XVII^e chambre du tribunal de Paris, 2 septembre 2016.

79. Entretien de François Graner avec le Dr André Garron, 23 août 2018.

80. François Pons, Sylvain Rigal, Christophe Dupeyron, Jacques de Saint-Julien, «Activité chirurgicale d'une antenne du service de santé des armées dans le cadre de l'opération "Turquoise" au Rwanda de juin à août 1994 », *Chirurgie*, vol. 121, 1996, p. 19; D^r François Pons, au procès Boudiguet c/ Pons et Rigal, XVII^e chambre du tribunal de Paris, 2 septembre 2016.

81. DRM, fiche «Objet: Les Forces armées rwandaises (FAR) sont dans une situation difficile », 2 mai 1994; DRM, fiche «Objet: Qui sont les massacreurs », 15 juin 1994.

82. EMA, fiche «Objet: présentation générale de l'opération française au Rwanda», 15 juin 1994, in «Mémoire sur une opération militaire au Rwanda», état-major des armées, non daté [probablement le 16 juin].

83. Amiral Jacques Lanxade, lettre au ministre de la Défense François Léotard, en accompagnement du « Mémoire sur une opération militaire au Rwanda », non datée [probablement le 16 juin 1994];

84. Amiral Jacques Lanxade, « Directive particulière pour le général commandant l'opération "Turquoise" », 17 juin 1994.

85. Général Raymond Germanos, Ordre d'opérations de Turquoise, 22 juin 1994, in Assemblée nationale, *Enquête sur la tragédie rwandaise*, t. Il « Annexes », op. cit., p. 386 [fgt].

86. Premier ministre, Secrétariat général de la Défense nationale, Direction de l'évaluation et de la documentation stratégique, note « Opération humanitaire française au Rwanda: engagement et perspectives », 28 juin 1994; ministère de la Défense, Délégation aux affaires stratégiques, « Conditions politiques d'une intervention dans la crise rwandaise », 16 juin 1994.

87. Général Jean-Claude Lafourcade, Ordre d'opérations de Turquoise, 25 juin 1994, in Général Jean-Claude Lafourcade, Guillaume Riffaud, Opération Turquoise, op. cit., p. 195-210.

88. Entretiens de François Graner avec la D^{re} Annie Faure et avec Jean Chatain; Jacques Lanxade, *Quand le monde a basculé*, *op. cit.*, p. 175.

89. Laurent Larcher, « Pour le général Lafourcade, "le livre de Guillaume Ancel est une ineptie" », La-Croix.com, 24 juin 2018 ; Général Jean-Claude Lafourcade *in* Laurent Larcher, *Rwanda, ils parlent, op. cit.*, p. 74.

90. Entretien de François Graner avec l'amiral Jacques Lanxade, 22 août 2018

91. Jean-Claude Lafourcade, Guillaume Riffaud, Opération Turquoise, op. cit., p. 57; général Jean-Claude Lafourcade, « Génocide au Rwanda: le chef de l'opération Turquoise livre sa vérité », propos recueillis par Nicolas Jacquard, LeParisien.fr, 9 mai 2010; général Jean-Claude Lafourcade, entretien à France Info, 12 mai 2010, cité in « Rwanda: Lafourcade veut un "démenti" », LeFigaro.fr, 12 mai 2010.

92. HRW et FIDH, Aucun témoin ne doit survivre, op. cit., p. 782 [fgt].

93. Officier anonyme, cité par Stephen Smith, « Dialogue difficile avec les massacreurs », *Libération*, 27 juin 1994.

94. African Rights, «Résistance au génocide. Bisesero, avril-juin 1994», 1998, p. 17 [fgt].

95. Christiane Amanpour, «Rwanda / French Patrol», CNN, 26 juin 1994 [fqt].

96. Sam Kiley, «Troops Ignore Killing. French "Turned Blind Eye" to Tutsi Massacre », *The Times*, 3 avril 1998 [fgt]; Vincent Hugeux, «Dix ans après le génocide. Retour à Bisesero », *L'Express*, 13 avril 2004 [fgt].

97. Marin Gillier, compte rendu au colonel Rosier, 27 juin 1994, 16 h 30. **98.** *Ibid.*

99. Ibid.

100. PCIAT Goma, «Appréciation de situation», 27 juin 1994, transmis à 14 h 38.

101. Patrick de Saint-Exupéry, «Rwanda: les assassins racontent leurs massacres», Le Figaro, 29 juin 1994. Lire aussi Dominique Garraud, «Le nettoyage ethnique continue dans les montagnes rwandaises», Libération, 29 juin 1994; Christophe Boisbouvier, RFI, Afrique matin et Afrique midi, 28 juin 1994.

102. Patrick de Saint-Exupéry, « Rwanda: les assassins racontent leurs massacres », art. cité.

104. Reportage de Catherine Jentile, «Spéciale Rwanda», *Journal de 20 heures*, TF1, 27 juin 1994; Reportage de Benoît Duquesne, *Journal de 20 heures*, France 2, 27 juin 1994.